



Chambéry, le 2 avril 2020,

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les Maires du
département de la Savoie,

Réf : 2020-54
Affaire suivie par

Christèle ANCIAUX
Cabinet

04.79.69.16.36
Télécopie
04.79.69.72.99

Mél.
christele.anciaux@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Direction des services départe-
mentaux de l'éducation nationale
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux
131 avenue de Lyon
73000 Chambéry

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Dans le contexte particulièrement difficile du confinement lié à la pandémie qui frappe notre pays, il m'appartient de préparer la rentrée scolaire dans les écoles du département. Je souhaite le faire, malgré des délais maintenant limités, dans le souci permanent de l'intérêt des élèves, d'une prise en compte équitable des territoires et d'un lien de confiance avec les Maires du département.

Je souhaite également me préoccuper de la situation des personnels enseignants qui assurent avec engagement et dévouement la continuité pédagogique pour leurs élèves à domicile, en limitant autant que possible les incertitudes sur les postes créés ou supprimés, pour faciliter le mouvement qui se déroulera au retour des vacances de printemps.

Pour la rentrée prochaine, la rectrice a accordé à la Savoie une augmentation de 5 postes pour une prévision d'évolution des effectifs de - 217 élèves. Pour rappel, le département avait perdu 15 emplois à la rentrée 2019, pour une baisse d'effectifs prévue de - 339 élèves (en réalité de - 295 élèves).

Comme chaque année, la cohérence de la carte scolaire s'appuie sur la mobilisation des moyens supplémentaires, sur une nouvelle répartition des emplois retirés dans les écoles à baisse d'effectifs vers les écoles en hausse d'effectifs, et sur l'attribution de moyens spécifiques au service de priorités nationales, académiques et départementales.

Conformément à l'engagement du ministre de l'éducation nationale, aucune classe ne sera fermée sans votre accord. Je compte sur votre engagement citoyen et votre solidarité pour accepter les retraits d'emploi consécutifs aux baisses d'effectifs d'école(s) de votre commune. Chaque fermeture n'a été proposée qu'après vérification de la conformité des conditions d'enseignement avec les moyennes départementales.



2/3

Les seuils d'ouverture et fermeture de classe sont, comme les années précédentes, identiques pour toutes les écoles de la Savoie :

Seuils d'ouverture - fermeture	Maternelle	Élémentaire
Éducation prioritaire et quartiers politique de la ville	GS : 12 à 18 PS - MS : 25	CP - CE1 : 12 à 14 CE2 - CM1 - CM2 : 24
Hors éducation prioritaire	30	27,5
Petites écoles rurales et de montagne	Examen au cas par cas des effectifs et du nombre de niveaux par classe	

Les propositions que je serai amené à faire en comité technique spécial départemental le 9 avril prochain, et en conseil départemental de l'éducation nationale le 16 avril, sont guidées par les priorités du gouvernement dont je vous ai fait part lors de nos rencontres de novembre - décembre 2019 :

- Classes à 12 élèves en grande section de maternelle en éducation prioritaire (REP Albertville) et éducation prioritaire renforcée (REP+ Chambéry le Haut). *Il s'agit de poursuivre l'effort réalisé en faveur des élèves et des familles les plus défavorisés et les plus éloignés des codes scolaires, au niveau national 20% d'une classe d'âge. Pour rappel, les CP et CE1 sont déjà à 12 élèves en réseau d'éducation prioritaire.*
- Scolarisation des moins de trois ans en éducation prioritaire et quartiers politique de la ville. 138 élèves seront scolarisés à la rentrée prochaine dans ces quartiers. *C'est un soutien important pour la réussite du parcours scolaire des élèves concernés.*
- Classes à 24 élèves maximum en grande section de maternelle. *C'est une prise en compte sans précédent d'un moment clé de la scolarité, où sont approfondis les apprentissages premiers en maîtrise de la langue et des mathématiques. Cet effort sera poursuivi dans les années suivantes en cours préparatoire et cours élémentaire première année.*
- Soutien des écoles isolées en secteur rural ou de montagne, et attention particulière pour les structures de 2 à 4 classes, souvent fragilisées par une fermeture. *Cette préoccupation concerne déjà les 203 écoles à moins de 4 classes du département, dans lesquelles les effectifs moyens sont de 21,8 élèves par classe. Elle amène à examiner spécifiquement, sans toujours tenir compte des seuils, les évolutions d'effectifs. La question des classes à plusieurs niveaux fait bien sûr l'objet d'une vigilance particulière.*
- Soutien des regroupements pédagogiques intercommunaux dispersés ou concentrés. *L'effort de construction collective d'un schéma scolaire local, source tout à la fois de cohérence pédagogique et d'optimisation des moyens, est ainsi conforté année après année.*



3/3

- Maintien ou implantation de classes saisonnières pour la scolarisation des enfants de personnels des stations de ski. Prise en compte par anticipation des enfants de saisonnier dans les autres écoles.
Les classes saisonnières concernent déjà 7 stations du département, 9 à la rentrée prochaine, et constituent une contribution forte de l'éducation nationale au dynamisme économique du département.
- Développement de l'accueil des élèves en situation de handicap.
Pour la première année, les effectifs prévus dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire sont intégralement comptabilisés dans les prévisions d'effectifs des classes d'inclusion. De plus, dans le cadre de l'école inclusive, j'ai programmé l'ouverture pour la rentrée d'une nouvelle unité localisée pour l'inclusion scolaire et d'une unité d'enseignement autisme en maternelle. La création de ces deux structures porte à 40 le nombre des ULIS et à 2 le nombre des UEAM dans notre département pour mieux répondre encore aux besoins des élèves les plus fragiles du territoire savoyard.
- Aide à la prise en charge des élèves hautement perturbateurs.
Les constats réalisés depuis quelques années, sur lesquels nous avons échangé lors de nos rencontres, m'amènent à proposer de mobiliser un emploi de conseiller pédagogique pour l'accompagnement des équipes d'école soumises à rude épreuve par un petit nombre d'élèves qui, sans relever d'une notification par la maison départementale des personnels handicapés, montrent des difficultés comportementales fortes.

Outre ces priorités, je souhaite par ailleurs :

- Examiner de manière globale les effectifs moyens par classe dans chaque grande commune du département. A l'heure actuelle, ils sont compris entre 21, 8 et 27,1 élèves par classe dans la plupart des villes, ce qui est favorable au regard des moyennes nationales.
- Faciliter et sécuriser le mouvement des enseignants en prenant dès le mois d'avril le plus grand nombre possible de décisions de retrait ou d'implantation. Cela exige que nous veillions, conjointement, à la fiabilité et la sincérité des prévisions d'effectifs que nous partageons.
- Limiter, autant que possible, les ouvertures et fermetures simultanées sur une même commune, y compris en examinant, dans le respect de vos compétences en matière de sectorisation, la possibilité d'une gestion globale des écoles maternelles et élémentaires proches, en envisageant qu'un petit nombre d'élèves et familles passe d'un site à l'autre en cours de scolarité.

Restant à votre écoute et à votre entière disposition pour toute concertation relative à ces propositions, je vous prie de bien vouloir accepter, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de toute ma considération.

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

Eric Lavis

